

Charte 2013 du Club Audits Internes Croisés Nord Pas-de-Calais

Contacts:

Mouvement Français pour la Qualité Nord – Pas-de-Calais

Président : Patrick BLANCKE
Déléguée Régionale : Marie-José NICOLAÏDIS
Coordinatrice : Céline LACAZE
Animateur : Florian LAUWERIER (Responsable Qualité VILOGIA)
5, rue de la Clef - BP 234 - 59002 LILLE CEDEX
Tél. : 03 20 63 79 86 – Fax : 03 20 63 79 93
Mail : contact@mfq5962.com
Web : www.mfq5962.com

Chambre de Commerce de l'Industrie de l'Artois – Nord de France

Conseiller entreprise: Nicolas FIEVET
Agence de Lens 3 avenue Elie REUMAUX - SP 14-62307 LENS CEDEX
Tél. : 03 21 69 23 03 – FAX : 03 21 42 99 82
Mail : n.fievet@artois.cci.fr
Web: www.artois.cci.fr

Une alliance pour optimiser
la performance

Préambule:

Les responsables des systèmes de management et auditeurs internes ont besoin de :

- Se former en permanence
- Voir ce qui se passe ailleurs, partager, mutualiser avec d'autres responsables
- Se crédibiliser par des audits réalisés par des personnes externes, sans les frais d'un audit externe
- Se remettre en question pour progresser et s'améliorer en permanence
- Améliorer leur propre pratique
- Gagner en expérience pour les « juniors » dans cette pratique
- Rompre la routine des audits internes qui s'installe lorsque la structure est stable

Objectif du Club Audits Internes Croisés :

- Constituer un groupe d'auditeurs formés, reconnus, ayant des pratiques harmonisées
- Proposer à un groupe d'entreprises des auditeurs externes pour des audits internes
- Mettre en relation des auditeurs « expérimentés » et des « juniors »

Objet de cette charte :

Cette charte a pour objet de définir le fonctionnement et les règles des Audits Internes Croisés entre les entreprises du Nord – Pas-de-Calais, membres du **Club d'Audits Internes Croisés** et signataires de la présente charte.

Le MFQ Nord – Pas-de-Calais est animateur et coordinateur du Club d'Audits Internes Croisés.

Règles :

Les audits réalisés dans le cadre du Club d'Audits Internes Croisés respectent les règles suivantes :



1. Confidentialité
2. Gratuité
3. Respect des consignes de sécurité
4. Equité : Un audit donné ⇔ un audit reçu (souhaitable)
5. D'une durée d'une journée maximum

Seuls des processus sont proposés à l'audit interne croisé (les demandes d'audits système ne sont pas autorisées) en précisant la nature du référentiel.

Les auditeurs s'interdisent toute démarche commerciale à l'occasion et de l'audit et au moins pendant l'année suivant l'audit.

Adhésions :

Le **Club Audits Internes Croisés** est ouvert et gratuit à toutes les entreprises de la région Nord – Pas-de-Calais certifiées, en cours de certification ou possédant un système « auditable » pour les domaines Qualité, Sécurité et/ou Environnement.

Toute entreprise adhérente peut bénéficier des Audits Internes Croisés si elle met à disposition du Club au minimum un auditeur interne ayant le profil requis, et si elle s'engage à respecter les règles énoncées dans sa feuille d'engagement et dans la présente charte.

Une alliance pour optimiser
la performance

Fonctionnement :

Le MFQ Nord – Pas-de-Calais et la CCI Artois veillent au bon fonctionnement du **Club Audits Internes Croisés**. Ils assurent également le respect des règles de fonctionnement du Club et le respect des engagements des entreprises et des auditeurs.

Deux « **journées techniques** » sont organisées tous les six à dix mois pour accueillir et « étalonner » de nouveaux auditeurs proposés par les entreprises membres du **Club d'Audits Internes Croisés** et se décomposent par exemple de façon suivante:

- Une demi-journée de rappel des huit principes de management de la qualité,
- Une journée consacrée aux techniques d'audit interne adaptée à un environnement qualité et/ou sécurité et/ou environnement,
- Une demi-journée terrain sur une entreprise pilote et volontaire qui nous a confié un de ses collaborateurs.

Ces deux journées ont pour but de :

- harmoniser les pratiques de ces auditeurs « seniors » afin d'aboutir à une méthodologie commune et une bonne utilisation des supports d'Audits Internes Croisés mis à disposition,
- capitaliser sur un esprit de groupe avant d'envoyer « dans la nature » les auditeurs.

Deux « **marchés ou bourses de l'audit** » annuels minimum permettent d'une part aux entreprises de communiquer leurs besoins en termes de processus à auditer et aux équipes d'auditeurs de se former. Chaque équipe d'auditeurs acceptant une mission est toujours composée de deux auditeur(trice)s issues d'entreprises différentes en veillant à ce que chacun soit indépendant du secteur audité. Un audit permet de croiser trois expériences et d'enrichir trois entreprises.

L'échange d'Audits Internes Croisés repose sur le principe de l'équilibre des coûts et des services entre les entreprises qui s'auditent. De ce fait, **aucun échange d'argent n'est envisageable**. Les entreprises accueillantes prennent en charge si besoin, les repas des auditeurs ainsi que les frais de déplacements des auditeurs sur la base du barème kilométrique de l'administration fiscale.

L'entreprise ou ses auditeurs qui ne respecteraient pas les engagements de la présente charte pourraient être exclus du **Club Audits Internes Croisés**, sur décision du Comité de Pilotage du Club.

Les présidents du MFQ et de la CCI d'Artois sont souverains pour trancher tout litige.

Ni le MFQ Nord – Pas-de-Calais, ni la CCI d'Artois ne peuvent être tenu pour responsable des préjudices subis à l'occasion d'audits réalisés dans le cadre des audits croisés.

Engagements de l'ENTREPRISE (page 1/2)

L'Entreprise:

Adresse :

Secteur d'activités :

Effectif :

Tél.:

Fax :

Représentée par :

Fonction:

Tél. :

Fax:

Mail:

S'engage à :

- ✓ Mettre à disposition des autres entreprises du **Club d'Audits Internes Croisés** un auditeur à une fréquence égale, et dans le même domaine (Qualité, Sécurité et/ou Environnement) que ceux des audits dont elle bénéficiera.
- ✓ Fournir au **Club d'Audits Internes Croisés** tous les renseignements et documents demandés sur les fiches de demande et de suivi d'Audits Internes Croisés.
- ✓ Ne pas exploiter ou diffuser les documents ou informations des autres entreprises dont elle aurait pris connaissance, sans l'accord express des entreprises concernées.
- ✓ Avoir pris les dispositions nécessaires concernant les assurances pour les déplacements de son (ses) auditeur(s) pendant les audits dans les autres entreprises du Club.
- ✓ Ne percevoir aucune rémunération au titre de la réalisation des audits internes croisés.

Liste des auditeurs mis à disposition du **Club d'Audits Internes Croisés** :

-
-

• **Date, cachet, Nom et signature du représentant de l'entreprise :**

Engagements de l'ENTREPRISE (page 2/2)

Systèmes de management existant :		
Qualité	Sécurité	Environnement
<input type="checkbox"/> ISO 9001 <input type="checkbox"/> TS 16949 <input type="checkbox"/> Autre, précisez :	<input type="checkbox"/> OHSAS 18001 <input type="checkbox"/> Autre, précisez :	<input type="checkbox"/> ISO 14001 <input type="checkbox"/> Autre, précisez :
Date de certification ou système mis en place depuis le:	Date de certification ou système mis en place depuis le:	Date de certification ou système mis en place depuis le:
Système d'audits existant :		
Autres informations ou remarques :		

Engagements de l'AUDITEUR (page 1/2)

L'Entreprise:

L'Auditeur

Nom :

Prénom :

Fonction:

Tél. :

Fax:

Mail:

Merci de remplir une fiche par auditeur

L'Auditeur s'engage à :

- ✓ Respecter la confidentialité sur les documents et informations portés à sa connaissance dans les entreprises auditées, et à ne conserver aucun document.
- ✓ Les auditeurs s'interdisent toute démarche commerciale à l'occasion de l'audit et au moins pendant l'année suivant l'audit.
- ✓ Exercer sa mission en toute indépendance et impartialité dans un but d'amélioration.
- ✓ Respecter les consignes de sécurité et le règlement intérieur des entreprises auditées.
- ✓ Remettre un rapport d'audit à l'entreprise auditée dans les 15 jours suivant l'audit croisé.
- ✓ Ne percevoir aucune rémunération au titre de la réalisation des audits croisés.
- ✓ Fournir à l'entreprise auditée sur simple demande, les justificatifs de sa formation et qualification d'auditeur.

- **Date, Nom et signature de l'auditeur :**

Une alliance pour optimiser
la performance

Engagements de l'AUDITEUR (page 2/2)

Compétences :

Formation à l'audit		
Formation externe	Formation interne	
Date :	Date :	
Intitulé:	Intitulé:	
Durée :	Durée :	
Expérience		
A pratiqué des audits INTERNES <input type="checkbox"/> Q <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> E		
Précisez le nombre d'audits pratiqués dans chaque domaine :		
A pratiqué des audits EXTERNES <input type="checkbox"/> Q <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> E		
Précisez le nombre d'audits pratiqués dans chaque domaine :		
Référentiels pratiqués		
Qualité	Sécurité	Environnement
<input type="checkbox"/> ISO 9001 <input type="checkbox"/> TS 16949	<input type="checkbox"/> OHSAS 18001	<input type="checkbox"/> ISO 14001
<input type="checkbox"/> Autre, précisez :	<input type="checkbox"/> Autre, précisez :	<input type="checkbox"/> Autre, précisez :
Date:	Date:	Date:
Compétences particulières:		
Autres informations ou remarques :		

Fiche de DEMANDE d'Audit Croisé
à l'initiative de l'entreprise

L'Entreprise:

L'Auditeur

Nom :

Prénom :

Fonction:

Souhaite être auditée dans le cadre du Club d'Audits Internes Croisés :

<i>Domaine(s) à auditer :</i>		
<input type="checkbox"/> Q	<input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> E
précisez les objectifs de l'audit ; les services ou chapitres à auditer :	précisez les objectifs de l'audit ; les services ou chapitres à auditer :	précisez les objectifs de l'audit ; les services ou chapitres à auditer :
<i>Planification souhaitée pour l'audit:</i>		
Date(s) ou période(s) souhaitée(s) :		
<i>Autres remarques</i>		

Date, cachet, Nom et signature du représentant de l'entreprise :

Rappel : il est souhaitable dans un juste retour des choses, qu'un audit reçu = un audit donné